## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2021**

L'an 2021, le 18 décembre 2021, à 11 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Mme Nathalie de BARTILLAT, Maire.

Présents: Mme de BARTILLAT Nathalie, Maire, Mmes: AUTIER Danielle, SAVARY Martine, MM: NAMONT Jacques, ARNOLD Gérard.

Excusés: Mme BERTRAND Mireille pouvoir à M. NAMONT Jacques; M. LOMBARD Patrice pouvoir à Mme de BARTILLAT Nathalie

Absents: Néant

M. NAMONT Jacques est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 7

Présents: 5 Votants: 7

Date de la convocation: 14/12/2021 Date d'affichage: 14/12/2021

#### **ORDRE DU JOUR**

- CREATION D'UN SITE INTERNET ET ACHAT D'UN PANNEAU NUMERIQUE

SITE INTERNET DELIBERATION 2021 29 PANNEAU NUMERIQUE DELIBERATION 2021 30 **DEMANDE DE SUBVENTION** 

- DECISION MODIFICATIVE N°2 DELIBERATION 2021 32

- AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% POUR LE 1ER TRIMESTRE 2022 DELIBERATION 2021\_33

- REEXPERTISE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DE France

DELIBERATION 2021\_34

DELIBERATION 2021 31

- QUESTIONS DIVERSES

#### SITE INTERNET ET PANNEAU NUMERIQUE

#### **SITE INTERNET**

#### **DELIBERATION 2021\_29**

Mme le Maire présente le projet de refonte complète du site internet de la commune devenu obsolète. Apremont se doit d'avoir un site internet à jour aussi bien à destination de ses habitants que des nombreux visiteurs de passage. Ce nouveau site permettra par ses mises à jour régulières pour toutes les informations officielles et par une fonctionnalité facilement maîtrisable par les élus et la secrétaire d'avoir un instrument indispensable à notre communication. De plus, il sera accessible sur tous les nouveaux outils numériques (tablettes et smartphone). Le travail que nous avions commencé avec l'aide d'une habitante du village sera réutilisé dans ce nouveau site.

Mme le Maire présente les devis.

#### Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de choisir le devis de la société Centre France pour un montant de 4 040.40 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

#### **PANNEAU NUMERIQUE**

#### **DELIBERATION 2021 30**

L'installation d'un panneau numérique interactif sur le mur extérieur de la mairie à côté des panneaux d'affichage permettra de diffuser toutes les informations touristiques géolocalisées de notre territoire (carte interactive, sites à visiter, lieu d'hébergement et de restauration, sentiers pédestres, pistes cyclables ...)

Apremont est une entrée importante du territoire pour les touristes et un lieu de promenade fréquenté par les locaux, le village aura avec ce panneau un instrument interactif régulièrement mis à jour par la base de données Tourinsoft permettant ainsi une meilleure promotion de notre territoire.

Mme le Maire présente les devis.

#### Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de choisir le devis de la société Kalkin pour un montant de 19 017.60 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

#### FINANCEMENT ET SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL DE « FRANCE RELANCE »

#### **DELIBERATION 2021\_31**

Madame le maire explique qu'elle a répondu à un appel à projet du plan national « France Relance » : « transformation numérique pour les collectivités territoriales » et fait faire des devis pour la création du site internet et l'installation du panneau numérique extérieur interactif.

Après étude des devis et débat, le Conseil municipal retient le devis de Centre France pour le site internet et de Kalkin pour le panneau extérieur.

Ils s'élèvent à 15 848.00 € HT pour le panneau numérique (licence, panneau en investissement et abonnement annuel en fonctionnement) et à 3 367.00 € HT pour le site internet (formule personnalisée, montage et installation vidéo, abonnement annuel 1ère année) soit un total HT de 19 215.00 €.

La subvention accordée par la préfecture du Cher s'élève à 17 019.00 € soit un taux de subvention s'élevant à 95% des montants hors taxes en investissement en et un reste à payer par la commune en investissement de 895,75 € HT. Madame le Maire explique que ce taux de subvention est tout à fait exceptionnel et mérite que l'on retienne ce projet.

Elle ajoute que des frais d'abonnement annuel en fonctionnement seront cependant à la charge de la commune mais qu'ils sont nécessaires pour permettre une mise à jour régulière des données du site et un entretien annuel du panneau extérieur. Elle demandera à la Communauté de Communes de bien vouloir financer les frais de mises à jour des données du panneau étant entendu qu'il s'agit de données promouvant l'ensemble de notre territoire et ne s'arrêtant pas aux limites d'Apremont.

#### Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander une subvention à la Préfecture du Cher via l'opération France Relance d'un montant de 17 019.00 € pour les projets numériques cités ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 ET RESTES A REALISER**

#### **DELIBERATION 2021\_32**

Vu la délibération 2021\_29 de ce jour,Vu la délibération 2021\_30 de ce jour,

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir signer les devis de création d'un site internet et d'un panneau numérique.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

#### Présentation de la décision modificative n°2 :

Crédits restant au compte 2313 : 46 413.93 €

Proposition : 2313 = -25 000.00 €

205 (site internet)

= +5 000.00 €

2152 (panneau)

= + 20 000.00 €

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget communal section investissement telle que figurant ci-dessus.
- **NOTE** que suite à cela, des restes à réaliser en dépenses et en recettes seront établis début janvier 2022.

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

## AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% POUR LE 1ER TRIMESTRE 2022

#### **DELIBERATION 2021 33**

#### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021 25

Vu la délibération 2021 25

**Considérant** que celle-ci est obsolète au vu des derniers projets en cours, et qu'il incombe au Conseil municipal d'en acter une nouvelle,

Mme le Maire demande aux élus de réfléchir à d'éventuels projets d'investissement qui nécessiterait des dépenses au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un état du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 en investissement afin de pouvoir payer les factures d'investissement qui arriveront au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avant le vote du budget.

#### Les projets concernés sont :

- les travaux d'aménagement du cimetière pour un montant estimatif de 16 000.00 € TTC au compte 2116.
- l'achat de matériel de voirie et de fleurissement pour un montant estimatif de 2 000.00 € TTC au compte 21578.
- l'achat de panneaux signalétiques pour expliquer différents éléments du patrimoine du village (port et maison des mariniers, échelle de crues, manège aux bœufs, lavoirs ...) pour un montant estimatif de 2000 euros.

# Les 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 hors remboursement de la dette s'élèvent à :

- CHAPITRE 21:82 127.47 € en 2021, soit 20 531.87 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.
- CHAPITRE 23: 46 413.93 € en 2021, soit 11 603.48 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

#### Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

#### RE-EXPERTISE DE L'ASSOCIATION DES « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

#### DELIBERATION 2021\_34

Notre village a été réexpertisé pour confirmer ou non son classement parmi les *Plus Beaux Villages de France*. Après visite à Apremont du délégué général chargé de la qualité, la commission qualité de l'association a, au cours de sa réunion du 10 et 11 septembre dernier, bien voulu confirmer notre classement et a adressé « ses félicitations pour l'ensemble des actions de mise en valeur réalisées depuis la précédente expertise et pour les projets en cours ». Elle nous a soutenu sur le projet d'installation d'une signalétique d'interprétation du patrimoine qui sera prochainement réalisée et nous invite à poursuivre les efforts en faveur du « village ancien » pour le « maintien de sa population permanente et le maintien et l'accueil de services, activités et commerces de qualité concourant à développer sa vitalité socioéconomique ».

Dans le cadre de cette réexpertise du village pour confirmation du classement au titre des « Plus Beaux Villages de France », il convient au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la charte qualité.

Après lecture de la charte et discussion sur les critères rapportés à Apremont, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite charte et lui confie le soin de l'adresser à l'association des « Plus Beaux Villages de France ».

A l'unanimité; Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RIFSEEP**

Madame le maire indique qu'elle est en train de mettre en place le système du RIFSEEP (anciennement régime indemnitaire) désormais en vigueur dans la fonction publique territoriale avec l'aval du Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour les deux agents travaillant à la mairie.

Le RIFSEEP est le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes (telle l'IAT perçue actuellement par l'agent technique), sans perte de rémunération pour les agents concernés.

#### Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, sur une formalisation précise de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle
- Un complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Celles-ci peuvent être cumulées mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

#### PROJET EOLIEN

Projet éolien des Portes du Nivernais sur les communes de Langeron et Saint Pierre le Moutier : Rejet de la requête de la Société Nordex en Cour d'appel de Lyon le 9 décembre 2021

Par un arrêt rendu le 9 décembre dernier, la Cour d'appel de Lyon a rejeté la requête de la Société Nordex qui tendait à faire annuler l'interdiction du projet par la Préfecture de la Nièvre. (Voir arrêté Cour d'appel de Lyon du 9 décembre 2021 N° 19LY04252).

La Commune d'Apremont, aux côtés de l'association « Vent debout en Nivernais » et de divers riverains, a participé aux frais d'avocat pour s'opposer à ce projet situé en covisibilité du village et du site classé du Bec d'Allier. Il faut désormais attendre le délai de recours de 2 mois pour savoir si Nordex se pourvoira en cassation.

#### **PONTS D'APREMONT**

Dans le cadre du programme France Relance, nous avons répondu à l'appel à projets « **Programme national Ponts** » qui prend en charge le diagnostic de l'état des ponts. La commune d'Apremont est propriétaire de 4 ponts. Deux ponts sont situés sur la Route des Rieaux et enjambent le Ruisseau des Barres. Les deux autres enjambent la Rigole des Lorrains au lieu-dit le Veuillin et un kilomètre au-delà. Le 3ème pont dit des Lorrains appartient quant à lui aux Voies Navigables de France). Un audit de leur état sera effectué sur place début 2022 et un « carnet de santé » des ponts sera réalisé. Nous aurons alors une meilleure visibilité des travaux éventuels de restauration à prévoir.

#### **ACHAT D'UNE TRONÇONNEUSE**

Madame le maire indique qu'il est nécessaire d'acheter pour l'entretien des espaces verts de la commune une petite tronçonneuse thermique. Elle réalisera des devis en début d'année comme indiqué dans la délibération des 25% des investissements 2021.

#### **VACCINATION CONTRE LA COVID**

Des sessions de vaccination se poursuivent à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Guerche. La prochaine aura lieu le 15 janvier 2022. Il convient de prendre rendez-vous au préalable à la Maison France Service au 02 48 80 46 06. Les élus de toute la CDC assurent l'accueil des personnes et les médecins et infirmières réalisent les vaccins dans un système désormais bien rôdé.

## PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE DITE DE LA « LOIRE A VELO » JUSQU'A APREMONT

Madame le maire indique aux conseillers que des crédits (État, Région, Europe) semblent se dégager pour développer l'itinérance douce et notamment la mobilité à vélo. Elle pense qu'il serait peut-être le moment de saisir cette opportunité pour tenter de faire prolonger la piste cyclable jusqu'au village et propose aux conseillers de faire le tour des services afin de voir si cette opportunité a des chances de voir le jour.

#### **ADRESSAGE**

Les adresses (numérotation et nom de rues) sont désormais publiées sur le Site des Adresses Nationales (SNA). Elles seront transmises prochainement au Centre des impôts fonciers de Bourges. Madame le maire indique que les habitants recevront chacun l'arrêté les rendant officielles, à charge pour eux de les répercuter à leur fournisseur d'énergie, assurances, mutuelles, caisse de retraite, employeur....

#### SIGNALETIQUE DU PATRIMOINE

Madame le maire souhaite réaliser pour le début de saison une signalétique du patrimoine sous la forme de panneaux explicatifs apposés sur les points intéressants du village comme par exemple : les marques de crues, la maison des mariniers, le manège aux bœufs, les lavoirs ....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55

Signatures des élus :